

1040

Vendredi 17 juin 1960.

Cérémonies d'indépendance de l'Etat du Congo. Nomination de M. le ministre Edwin Stopper, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, en qualité d'ambassadeur extraordinaire en mission spéciale et chef de la délégation suisse.

Département politique. Proposition du 16 juin 1960.  
Département des finances et des douanes. Lettre du 16 juin 1960 (adhésion).

L'ambassade de Belgique a attiré récemment l'attention du département politique sur les fêtes organisées par un comité mixte belgo-congolais pour célébrer l'indépendance de l'Etat du Congo. Ces fêtes auront lieu du 29 juin au 2 juillet 1960 à Léopoldville. Une invitation officielle sera adressée au Conseil fédéral aussitôt que le gouvernement du Congo sera formé. L'ambassade a toutefois exprimé le désir de connaître au plus tôt le nom du représentant de rang élevé que le Conseil fédéral désignera pour assister aux dites cérémonies.

Le Conseil fédéral a décidé le 27 mai déjà de reconnaître l'Etat du Congo au moment de son accession à l'indépendance. Aussi le département politique estime-t-il que le Conseil fédéral devrait accepter l'invitation dont il est question pour marquer son intérêt à l'égard du nouvel Etat africain. Le Congo est d'une grande importance économique pour la Suisse. Il conviendrait donc d'envoyer un délégué qui pourra profiter de sa mission pour établir des contacts durables avec le nouveau gouvernement congolais. A cet égard la personne la plus qualifiée est sans doute, M. le ministre Edwin Stopper, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux. Il s'est déjà familiarisé avec les problèmes de l'Afrique noire, mais ne connaît pas encore le Congo. En outre, il conviendra d'adjoindre un second membre à la délégation en la personne de M. Robert Boetschi, consul général de Suisse à Léopoldville.

Vu ce qui précède et d'entente avec le département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) M. Edwin Stopper est nommé ambassadeur extraordinaire en mission spéciale et chef de la délégation suisse aux cérémonies qui auront lieu du 29 juin au 2 juillet 1960 à Léopoldville à l'occasion de l'accession à l'indépendance de l'Etat du Congo. La délégation comprendra un second membre en la personne de M. Robert Boetschi, consul général de Suisse à Léopoldville.

- 2 -

- 2) Il est laissé le soin au département politique de régler, le moment venu, d'entente avec le département des finances et des douanes, les conséquences financières de cette décision.

Extrait du procès-verbal (en 7 exemplaires) au département politique pour la suite à donner, au département des finances et des douanes et au département de l'économie publique (en un exemplaire) pour leur information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

